



## **REGLEMENTS FESTIVAL PITCH U13F** **TOUR QUALIFICATIF**

Saison 2025-2026

### **Dates et Horaires :**

#### **Date :**

samedi 31 janvier

#### **Date de report :**

samedi 14 février

#### **Horaire :**

14h – Début des rencontres

Pour tous changements d'horaire, le club organisateur doit s'assurer de l'accord des autres clubs puis en informer le district.

Le club organisateur doit également prévenir les autres équipes du lieu du plateau.

#### **Organisation :**

Formule par groupe sur une date :

**Plateau de 3 équipes par site** – 2 matchs de 30 minutes par équipe – Total de 3 matchs de 30 minutes avec des mi-temps de 10min entre les matchs.

**Plateau à 4 équipes par site** : 3 matchs de 20min par équipe - Total de 6 matchs de 20min avec des mi-temps de 10min entre les matchs.

#### **Arbitrage :**

Au centre : l'arbitrage sera assuré par un(e) éducateur(trice), dirigeant(e) ou jeune joueur(euse).

Assistant : il est préconisé de sensibiliser une joueuse à l'arbitrage, en cas d'un nombre insuffisant de joueuses l'arbitrage peut être assuré par un(e) éducateur(trice), un (e) dirigeant(e) ou un(e) jeune joueur(euse).



## **Condition de participation :**

Le festival est ouvert aux joueuses titulaires d'une licence U13F/U12F et U11F dans la limite de 3 ; nées respectivement en 2013, 2014 et 2015.

## **Système de l'épreuve :**

Établissement d'un classement à la fin du plateau suivant les points accumulés.

### Attribution des points des matchs :

Victoire : 4pts

Nul : 2 pts

Défaite : 1pt

### Départage de 2 équipes à égalité sur le plateau :

- Le goal average particulier entre ces 2 équipes
- La meilleure attaque entre ces 2 équipes
- Tirage au sort

## **Qualification :**

Les deux premiers de chaque groupe ainsi que les deux meilleurs 3<sup>ème</sup> de l'ensemble des groupes.

L'ensemble des équipes n'ayant pas le même nombre de matchs un ratio sera effectué pour établir les deux meilleurs troisièmes de l'ensemble des groupes.

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées de la manière suivante :

- Buts marqués
- Le quotient (Buts marqués sur buts encaissés) ;
- Tirage au sort

## **Les cas non prévus :**

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la commission d'organisation compétente et les règlements du DFSM s'appliqueront.